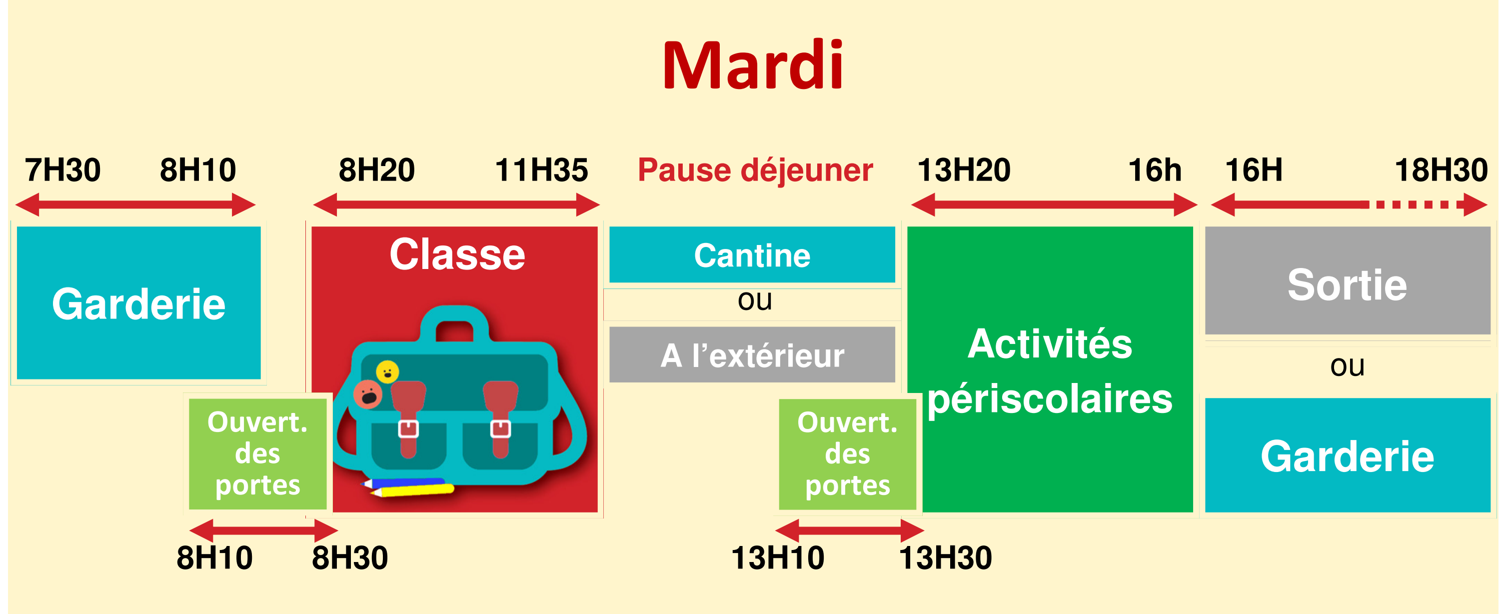
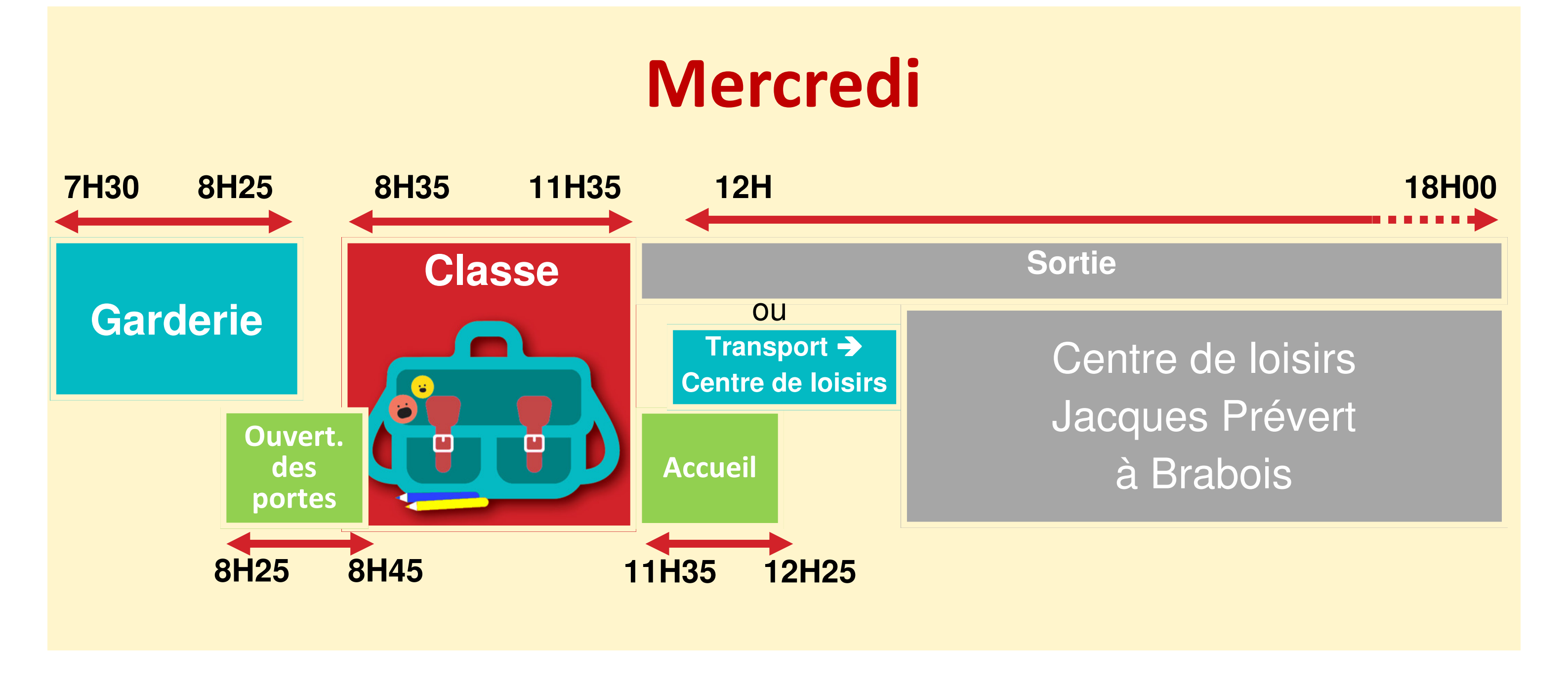
École maternelle







Rythmes scolaires

Mode d'emploi

École maternelle

ACTIVITÉS DU MARDI APRÈS MIDI Questions/Réponses

Les activités périscolaires du mardi après-midi nécessitent elles une inscription ?

Organisées par la Ville et facultatives, **les activités périscolaires nécessitent une inscription obligatoire** afin que la Ville planifie suffisamment d'activités. De plus, Il est indispensable de clarifier qui a la responsabilité des enfants les mardis après-midi et ainsi connaitre la liste des enfants pris en charge par la Ville.
L'inscription s'effectue avec un engagement pour toute l'année, une désinscription est toujours possible **mais non réversible pour le reste de l'année**.

Comment se déroulent les activités du mardi après-midi ?

Le mardi, l'école se termine à 11h35, une partie des enfants va à la cantine, d'autres sont pris en charge par leur famille.
Les activités périscolaires de l'après-midi démarrent à 13h20 comme chaque jour de l'école. Les enfants sont encadrés par les ATSEM (Agent Spécialisé des écoles Maternelles), appartenant au personnel communal.

Quelles sont les activités proposées ?

L'après-midi se décompose en deux temps : D'abord, la sieste pour les petits et quelques moyens et pendant ce temps, une animation « Initiation à la danse » pour les plus grands.
Dans la deuxième partie de l'après-midi, les petits sortant de la sieste suivent une activité « Eveil à la danse » et les grands des animations autour de la lecture, de jeux de société, activités manuelles, avec des intervenants qualifiés.

Qui encadre les enfants pendant les activités périscolaires ?

En plus des deux ATSEM, la Ville a mobilisé un professeur de danse de la Chenille et plusieurs bénévoles de la commune, volontaires pour animer les ateliers.

Comment se passe la sortie à 16h ?

Comme les autres jours, les enfants peuvent rejoindre la garderie communale et rester jusqu'à la venue de leurs parents. La garderie nécessite également une inscription obligatoire, elle n'est pas gratuite contrairement aux activités périscolaires du mardi après-midi.

Ville de Houdemont

Rythmes scolaires

Mode d'emploi

École maternelle

LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS Questions/Réponses

A la demande de parents travaillant toute la journée du mercredi, la Ville a mis en place un dispositif d'accueil et de transport vers le centre de loisirs de Brabois. Une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Houdemont et la MJC Lorraine gestionnaire du centre de loisirs afin de réserver une vingtaine de places.

Comment se déroulent les mercredis récréatifs ?

Le mercredi, l'école se termine à 11h35, une partie des enfants va au centre de loisirs, d'autres sont pris en charge par leur famille.

Comment s'opère le transfert des enfants ?

Un bus est affrété par la Ville pour le transfert des enfants au centre de loisirs de Vandoeuvre-Brabois (Espace Jacques Prévert).
Il passera à l'école maternelle puis à l'école élémentaire prendre les enfants inscrits sous la conduite de deux employés communaux.
Le départ de chaque école, le transport et le transfert au centre de loisirs s'effectuent sous la responsabilité de la Ville.

Ou s'effectuent les inscriptions ?

Les parents préinscrivent leurs enfants à la mairie de Houdemont, leur donnant ainsi accès au centre de loisirs sur les places pré-réservées. La tarification de la préinscription tient compte des droits d'accès que verse la commune et également du coût du transport.
La commune relaie la liste des préinscrits auprès de la MJC Lorraine dans le cadre de la convention de partenariat.
L'inscription doit ensuite s'effectuer par les parents à la MJC Lorraine. Celle-ci facturera aux familles la prestation (repas et activités de l'après-midi).

Qui récupère les enfants en fin d'après-midi ?

Les parents viennent chercher en fin d'après-midi leurs enfants au Centre de Loisirs entre 17h et 18h.